

PETITS EPARGNANTS ALSACIENS ET LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES
ASSURANCES :
REPOSE DE FRANCOIS LOOS A FRANCIS HILLMEYER

A la suite de l'affaire Bénéfic de la Poste qui fit perdre à des dizaines de milliers d'épargnants le fruit de leurs économies par défaut de conseil de la part des agents du réseau, des associations se sont constituées pour obtenir l'indemnisation au cas par cas des dossiers.

L'Association alsacienne des petits épargnants a demandé à Francis Hillmeyer d'intervenir une nouvelle fois, à la lumière d'un rebondissement qui a remis ce dossier au cœur de l'actualité .

Des extraits publiés dans la presse d'un rapport classé confidentiel de la commission de contrôle des assurances des produits financiers, font apparaître que ce rapport permettrait de trancher les litiges qui opposent les épargnants à la Poste

Le député du Haut-Rhin a par conséquent interrogé François LOOS sur le caractère confidentiel du rapport et sur l'intérêt de le publier pour les épargnants.

Le ministre de l'Industrie a donné une réponse chiffrée en indiquant que sur les 14 000 réclamations enregistrées par la Poste en 2003, 2 000 dossiers clients ont d'ores et déjà fait l'objet d'une indemnisation soit 14% des dossiers reçus.

Le ministre a également souligné qu'en cas d'accord persistant, les clients de la Poste peuvent s'adresser au Médiateur de la Poste.

Quant au classement confidentiel du rapport, le ministre a souligné que tous les rapports de cette commission sont susceptibles de contenir des éléments relevant du secret des affaires, et sont donc systématiquement confidentiels.